

# Programme pilote de mobilité étudiante vers l'étranger : Lignes directrices du volet axé sur l'innovation



Canada



Universities  
Canada.  
Universités  
Canada.

*Le projet est financé par le programme pilote de mobilité  
étudiante vers l'étranger du gouvernement du Canada*

## Table des matières

1.0	Aperçu du programme .....	1
1.1	Objectifs et cibles du programme .....	1
1.2	Gouvernance du programme.....	2
2.0	Volet axé sur l'innovation.....	3
2.1	Objectifs et résultats.....	3
2.2	Principaux termes.....	4
2.3	Critères des projets.....	5
3.0	Exigences en matière de rapports et dates clés .....	7
4.0	Processus de demande et de sélection.....	7
4.1	Portail de présentation des demandes .....	7
4.2	Processus de sélection.....	7
4.3	Critères d'évaluation.....	8
4.4	Communication des résultats .....	8
4.5	Politique de confidentialité .....	8
5.0	Communiquer avec nous.....	9
	Annexe A : Modèle logique pour le programme pilote de mobilité étudiante vers l'étranger .....	10

## 1.0 Aperçu du programme

Dans le cadre de la nouvelle [Stratégie du Canada en matière d'éducation internationale](#), Universités Canada a été choisie par le gouvernement du Canada pour concevoir et administrer un nouveau programme pilote de mobilité étudiante vers l'étranger. Ce programme financé par le gouvernement fédéral permettra à des milliers d'étudiants de niveau postsecondaire d'étudier ou de travailler à l'étranger, renforçant ainsi leurs compétences internationales et favorisant la prospérité économique du Canada.

Universités Canada accueille favorablement cet investissement transformateur pour l'avenir du Canada qui reconnaît l'importante contribution de l'éducation internationale pour la prospérité économique du pays. La population canadienne doit être ouverte et interconnectée au monde, tout particulièrement aux économies émergentes, pour réussir dans un marché du travail en rapide évolution et de plus en plus internationalisé. Le nouveau programme pilote de mobilité étudiante vers l'étranger aidera les Canadiens à acquérir des compétences internationales recherchées, enrichira les possibilités d'emploi, et permettra à l'économie canadienne de prospérer.

Le lancement de la version intégrale du programme était prévu pour avril 2020, mais il a été repoussé au printemps de 2021, ou aussitôt que les conditions le permettront, en raison de la pandémie de COVID-19. D'ici là, Universités Canada lance un appel de propositions aux universités canadiennes axées sur des projets novateurs de mobilité étudiante vers l'étranger. Cet investissement initial permettra de mettre à l'essai de nouveaux outils et de nouvelles démarches, d'aider les établissements à adapter leurs programmes de mobilité à la situation relative à la COVID-19, de commencer à obtenir des résultats vers l'atteinte des objectifs du programme et d'établir les bases du programme complet.

### 1.1 Objectifs et cibles du programme

Le programme pilote permettra à des étudiants de niveau postsecondaire d'étudier ou de travailler à l'étranger pour acquérir les compétences et la formation qu'exige l'évolution du marché du travail. Les objectifs du programme pilote et leurs cibles sont précisés ci-dessous. Le financement disponible dans le cadre de cet appel de propositions répond spécifiquement au troisième objectif du programme (mettre à l'essai des démarches novatrices visant à réduire les obstacles aux séjours d'études ou de travail à l'étranger). Veuillez consulter le [paragraphe 2.0](#) pour obtenir des précisions.

Objectifs	Cibles du programme
1. Accroître l'accès et l'équité sur le plan de la participation aux programmes de mobilité étudiante vers l'étranger	Cinquante pour cent du financement pour les étudiants vise à procurer des occasions d'études ou de travail à l'étranger à des étudiants des groupes ciblés (étudiants à faible revenu, étudiants handicapés et étudiants autochtones). Le programme vise à aborder les inégalités et la représentation dans le cadre de la mobilité étudiante vers l'étranger grâce à des politiques et des pratiques inclusives.

2. Diversifier les pays de destination où les étudiants choisissent d'étudier ou de travailler	Quarante pour cent du financement est destiné en priorité aux activités dans les pays non traditionnels (c.-à-d. autres que les États-Unis, le Royaume-Uni, la France et l'Australie).
3. Mettre à l'essai des démarches novatrices visant à réduire les obstacles aux séjours d'études ou de travail à l'étranger	Dix pour cent des fonds visent à financer les démarches novatrices destinées à réduire au Canada les obstacles à la mobilité étudiante vers l'étranger.

## 1.2 Gouvernance du programme

Le programme est administré par un partenariat unique en son genre entre le gouvernement du Canada, Universités Canada, Collèges et instituts Canada et les établissements postsecondaires canadiens. Le programme repose sur une conception décentralisée et axée sur les projets. Les fonds provenant du gouvernement canadien seront d'abord versés à Universités Canada et à Collèges et instituts Canada, puis aux établissements retenus pour appuyer les étudiants. Les rôles et responsabilités de chacun sont les suivants :

- Le *gouvernement canadien* finance le programme pilote de mobilité étudiante vers l'étranger par l'entremise d'Emploi et Développement social Canada (EDSC). EDSC supervise la conception, la mise en œuvre, ainsi que la gestion du programme et verse les fonds à Universités Canada de même qu'à Collèges et instituts Canada, afin que le programme soit mis en œuvre dans les établissements postsecondaires canadiens.
- *Universités Canada* assume la direction technique du programme pour le secteur universitaire. Universités Canada a pour tâche d'attribuer les fonds aux universités canadiennes retenues à la suite d'appels de propositions, de surveiller et d'évaluer la progression vers les résultats souhaités, de diriger les communications stratégiques, ainsi que de convoquer des réunions du Groupe consultatif en partenariat avec Collèges et instituts Canada.
- *Collèges et instituts Canada* assume la direction technique du programme pour le secteur collégial. Collèges et instituts Canada a pour tâche d'attribuer les fonds aux collèges canadiens retenus à la suite d'appels de propositions, de surveiller et d'évaluer la progression vers les résultats souhaités, de diriger les communications stratégiques, ainsi que de convoquer des réunions du Groupe consultatif en partenariat avec Universités Canada.
- *Les établissements postsecondaires canadiens* conçoivent et gèrent les projets, sélectionnent et recrutent les étudiants, prennent des mesures pour assurer la sécurité des étudiants, assurent un soutien aux étudiants avant et après le départ, ainsi que pendant leur séjour à l'étranger (y compris des services d'intégration pour les étudiants à faible revenu, les étudiants handicapés et les étudiants autochtones), et communiquent des rapports d'activités à Universités Canada ou à Collèges et instituts Canada.
- Le *Groupe consultatif* est composé de dirigeants et d'experts canadiens des milieux de l'éducation, des affaires et de la société civile. Il donne des conseils et une orientation

stratégique aux membres du personnel d'Universités Canada et de Collèges et instituts Canada sur la conception et la mise en œuvre du programme pilote de mobilité étudiante vers l'étranger.

- *Le comité de gestion du programme* est composé de représentants d'EDSC, d'Universités Canada et de Collèges et instituts Canada. Les membres du comité de gestion du programme se réunissent régulièrement pour discuter des principaux aspects de la conception et de la mise en œuvre du programme, ainsi que pour réfléchir aux éventuels axes de collaboration visant à améliorer la prestation du programme à l'échelle nationale.

## 2.0 Volet axé sur l'innovation

La pandémie mondiale a donné lieu à de nouveaux enjeux et à de nouvelles possibilités. D'ici à ce que les voyages internationaux reprennent, le gouvernement du Canada a approuvé le financement de plus de trois millions de dollars pour ce programme qui sera administré conjointement par Universités Canada et Collèges et instituts Canada, et s'adresse aux établissements d'enseignement postsecondaire canadiens. Les universités canadiennes sont invitées à soumettre à Universités Canada des propositions de projets novateurs axés sur la mobilité qui mettront à l'essai des outils, des mesures de soutien et des services visant à créer des occasions inclusives d'apprentissage et de travail à l'étranger, adapteront les programmes de mobilité à la situation relative à la COVID-19 et serviront de tremplin à la mise en œuvre intégrale du programme.

### 2.1 Objectifs et résultats

Les objectifs du volet axé sur l'innovation sont les suivants :

- Adopter et mettre à l'essai des démarches pour bien préparer les étudiants à faire la transition vers la mobilité physique
- Créer de nouveaux partenariats pour combler les lacunes en matière de financement et de ressources permettant aux étudiants de vivre des expériences d'études et de travail à l'étranger
- Faciliter et superviser l'expérimentation, la collecte de données et la recherche appliquée pour créer une solide base de données
- Cerner les options possibles pour la conception, l'amélioration et le lancement du programme dans le but de mettre en place des modèles efficaces dans les établissements postsecondaires
- Échanger de l'information sur les pratiques exemplaires et améliorer les démarches fondées sur des données probantes utilisées par les établissements postsecondaires canadiens
- Tirer parti de nouvelles ressources et sources de financement pour appuyer les expériences d'études et de travail à l'étranger

Voici des exemples de résultats possibles auxquels peuvent conduire les activités menées dans le cadre des projets du volet axé sur l'innovation :

- Possibilités accrues de participation à des expériences d'éducation internationale, y compris à de nouvelles activités de mobilité virtuelle et d'internationalisation au Canada (p. ex. créer

des programmes d'apprentissage entre pairs ou camarades, de nouvelles possibilités de mobilité pour les étudiants à faible revenu, les étudiants handicapés et les étudiants autochtones)

- Processus améliorés permettant aux étudiants d'acquérir des compétences professionnelles et internationales (p. ex. mettre en œuvre de nouvelles démarches permettant aux étudiants à faible revenu, aux étudiants handicapés et aux étudiants autochtones d'acquérir des compétences interculturelles)
- Meilleure compréhension des obstacles systémiques à la participation et des stratégies visant à accroître la représentation (p. ex. créer de nouveaux programmes pour accroître l'accès à la participation; élaborer des cadres stratégiques axés sur l'équité et les mettre en application)
- Collaboration interculturelle accrue avec des pays non traditionnels (p. ex. explorer de nouveaux partenariats auprès de collègues étrangers sur diverses démarches en matière de prestation de programmes)
- Stratégies de recrutement et de sensibilisation renforcées (p. ex. mettre à l'essai du matériel de promotion auprès d'étudiants à faible revenu, d'étudiants handicapés et d'étudiants autochtones)
- Collaboration et partage des connaissances accrues dans le secteur de l'éducation postsecondaire (p. ex. expérimenter de nouvelles manières de transmettre les faits saillants et les apprentissages à l'ensemble du secteur)
- Services et soutien intégrés enrichis visant à prioriser la sécurité des étudiants, avant, pendant et après leur expérience d'études ou de travail à l'étranger (p. ex. mettre de nouveaux services à l'essai pour mieux appuyer les étudiants)
- Pratiques et procédures de gestion des risques améliorées au sein des établissements (p. ex. élaborer diverses politiques et procédures)
- Communications accrues sur la valeur et l'importance des expériences d'études et de travail à l'étranger (p. ex. expérimenter de nouveaux outils de communication et de transmission de messages pour accroître la participation d'étudiants à faible revenu, d'étudiants handicapés et d'étudiants autochtones)
- Relations renforcées avec les partenaires au pays ou à l'étranger (y compris les services aux Autochtones, à l'accessibilité ou encore les services pour l'équité, la diversité et l'inclusion), ainsi qu'avec l'industrie et les entreprises privées (p. ex. mettre en place de nouveaux partenariats, examiner de nouveaux modes de financement)

Le modèle logique du programme élargi se trouve à l'[annexe A](#).

## 2.2 Principaux termes

Voici une liste des principaux termes associés au volet axé sur l'innovation.

- *Innovation* : Solution à un problème social ou environnemental qui, une fois adoptée, engendre de meilleurs résultats que les solutions préexistantes. Les projets retenus doivent générer des retombées transformatrices et apporter des améliorations à l'échelle des organisations, des collectivités, des régions ou des systèmes.

- *Mobilité étudiante vers l'étranger* : Possibilités d'études ou de travail à l'étranger reconnues comme faisant partie des éléments du programme d'études ou d'apprentissage intégré au travail suivi, et offertes aux étudiants canadiens inscrits dans un établissement postsecondaire canadien. Ces expériences à l'étranger peuvent inclure les trimestres à l'étranger, les études à l'étranger, les expériences ou les études à l'étranger pendant l'été, les stages, les stages dans le cadre de programmes coopératifs, les stages de recherche, les groupes d'études dirigées par un professeur et leur durée peut varier. Ces expériences doivent être gérées et reconnues sur le plan scolaire par un établissement postsecondaire canadien.
- *Étudiants de groupes ciblés* : Selon la politique fédérale associée au programme, cette expression dans le cadre du programme pilote désigne les étudiants suivants :
  - *Étudiants à faible revenu* : étudiants qui reçoivent les Bourses d'études canadiennes ou toute autre forme d'aide financière aux étudiants non remboursable offerte par les provinces ou les territoires, ou étudiants qui ne reçoivent pas d'aide financière aux étudiants non remboursables, mais qui sont en mesure de fournir de l'information démontrant qu'ils auraient besoin de soutien financier pour pouvoir étudier ou travailler à l'étranger.
  - *Étudiants autochtones* : étudiants qui s'identifient comme Autochtones, c'est-à-dire des membres des Premières Nations, Métis ou Inuit.
  - *Étudiants handicapés* : étudiants qui déclarent avoir une difficulté ou une déficience liée à une affection de longue durée ou un problème qui limite les activités quotidiennes.
- *Soutien intégré* : Services et soutien offerts avant, pendant et (ou) après l'expérience d'éducation internationale, en fonction des besoins individuels et du contexte socioéconomique ou culturel (formation avant le départ, programmes culturellement pertinents pour les étudiants autochtones, programmes de mentorat, etc.).

### 2.3 Critères des projets

- *Candidat admissible* : Les demandes doivent être soumises par des universités canadiennes habilitées à décerner des diplômes provinciaux, ou par leurs organismes affiliés.
- *Types de demandes* : Chaque université canadienne peut soumettre un maximum de deux demandes à titre individuel et (ou) de membre d'un consortium regroupant aux moins deux établissements postsecondaires canadiens. Chaque établissement sera invité à préciser laquelle de ses demandes de financement est prioritaire. Veuillez consulter le [paragraphe 4.0](#) pour obtenir des précisions.
- *Financement* : Les demandes soumises à titre d'établissement individuel peuvent viser l'obtention de subventions maximales de 25 000 \$. Les demandes soumises à titre de membre d'un consortium peuvent viser l'obtention de subventions maximales de 40 000 \$.

- *Échéancier* : Les activités des projets peuvent débuter dès le 6 novembre 2020, sous réserve de la signature d'une entente entre Universités Canada et l'établissement canadien participant. Toutes les activités des projets et les rapports de fin de projet doivent être terminés au plus tard le 31 mars 2021.
- *Dépenses admissibles* : Les dépenses admissibles du programme sont les suivantes :
  - a) Les salaires du personnel qui travaille directement à la mise en œuvre du projet et les coûts afférents;
  - b) le matériel, l'équipement et les fournitures directement reliés à la mise en œuvre du projet;
  - c) le soutien nécessaire pour tenir des activités virtuelles ou en personne (à l'exclusion des déplacements et de l'hébergement);
  - d) les coûts du matériel informatique et des logiciels, du développement et de l'entretien des sites Web, du soutien et de l'entretien des services de technologie de l'information, des télécommunications et d'hébergement Web;
  - e) les honoraires professionnels directement reliés au projet (p. ex. d'experts-conseils, d'entrepreneurs, de services de traduction, d'évaluation, de comptabilité);
  - f) les coûts des campagnes de communication et de sensibilisation, y compris le matériel de promotion, directement liés au projet;
  - g) tout autre coût considéré par Universités Canada ou Collèges et instituts Canada comme étant directement lié et essentiel à la réussite du projet, et ayant été approuvé par écrit avant d'avoir été engagé.
- *Activités non admissibles* : Les frais de déplacement (au pays et à l'étranger) ne seront pas couverts par le financement.
- *Partenariats* : Les universités peuvent profiter de l'occasion pour nouer de nouveaux partenariats au Canada ou à l'étranger, entre autres avec des établissements postsecondaires, des organisations non gouvernementales, des instituts et organismes stratégiques, des gouvernements nationaux et locaux, ainsi que des entreprises privées. Veuillez noter qu'il n'est toutefois pas obligatoire d'avoir un partenaire dans le cadre de ce projet.
- *Retombées pour les étudiants* : Les projets doivent viser à réduire les obstacles à la mobilité étudiante vers l'étranger. Ils doivent avoir des retombées pour les étudiants, que ce soit directement dans le cadre de la mise en œuvre des projets du volet axé sur l'innovation, ou indirectement dans le cadre du programme élargi.
- *Objectifs et résultats du programme* : Tous les projets doivent viser l'atteinte d'au moins un des objectifs du volet axé sur l'innovation précisés au [paragraphe 2.1](#) et contribuer à générer au moins un des résultats souhaités du programme, indiqués dans le modèle logique figurant à l'[annexe A](#).



- *Transmission des connaissances* : Les établissements doivent participer à des activités de transmission des connaissances afin de faire part d'idées et d'apprentissages résultant du projet avec d'autres établissements postsecondaires canadiens.

### 3.0 Exigences en matière de rapports et dates clés

Le programme exige des universités canadiennes qu'elles soumettent un rapport final au terme du contrat (des modèles seront fournis). Universités Canada et Collèges et instituts Canada se réservent le droit d'utiliser les rapports pour créer des produits de transmission des connaissances ainsi que pour effectuer le suivi et l'évaluation du programme dans son ensemble.

Voici un calendrier des étapes clés :

Dates	Activités
5 octobre 2020	Lancement de l'appel de propositions dans le cadre du volet axé sur l'innovation adressé aux universités canadiennes
30 octobre 2020 à 15 h 00 HE	Date limite de présentation des demandes
Début novembre 2020	Communication des résultats aux universités et signature des ententes. Versement des fonds dès la signature d'une entente.
Début novembre 2020	Début de la mise en œuvre des projets du volet axé sur l'innovation par les universités
31 mars 2021	Présentation du rapport final par les universités à Universités Canada

### 4.0 Processus de demande et de sélection

#### 4.1 Portail de présentation des demandes

Les propositions de projet doivent être soumises en ligne, en anglais ou en français, sur le [portail d'Universités Canada](#) avant le **30 octobre 2020 à 15 h 00 HE**. Universités Canada rédigera les ententes avec les établissements retenus dès que possible après la confirmation des résultats.

Les candidats devront se créer un compte et un profil pour pouvoir accéder au formulaire de demande.

Universités Canada accusera réception de toutes les demandes complètes reçues.

#### 4.2 Processus de sélection

Toutes les propositions complètes et admissibles reçues avant la date limite seront examinées pour déterminer leur admissibilité au financement. Universités Canada déploiera une stratégie en deux volets pour garantir un processus d'évaluation efficace et une répartition équilibrée des projets à l'échelle du pays. Dans le cadre de cette stratégie, les universités seront invitées à préciser laquelle de leur demande est prioritaire (principale ou secondaire).

Les propositions associées aux demandes principales seront évaluées en fonction des critères d'évaluation indiqués au [paragraphe 4.3](#). Les projets considérés comme répondant à tous les critères donneront lieu à la signature d'une entente avec Universités Canada. Dans l'éventualité où du financement supplémentaire serait disponible, les propositions associées aux demandes secondaires seront classées selon les critères d'évaluation précisés au [paragraphe 4.3](#).

Les propositions pourront être acceptées, rejetées, ou encore approuvées sous condition. Il se pourrait que seul le financement de certains éléments d'une proposition soit approuvé.

#### **4.3 Critères d'évaluation**

Les projets seront sélectionnés en fonction des critères suivants :

1. Le demandeur est l'université canadienne reconnue par le gouvernement provincial comme ayant le pouvoir de décerner des grades, ou ses établissements affiliés.
2. Le projet vise l'atteinte d'au moins un des objectifs du volet axé sur l'innovation précisés au [paragraphe 2.1](#) des Lignes directrices.
3. Le projet est novateur et correspond à la définition de l'innovation qui se trouve au [paragraphe 2.2](#) du présent document.
4. Le projet aura des retombées pour les étudiants, directement et (ou) indirectement, dans le cadre du programme complet.
5. Les activités menées dans le cadre du projet contribueront à générer au moins un des résultats souhaités du programme, indiqués dans le modèle logique figurant à l'[annexe A](#)
6. Les candidats acceptent de participer à des activités de partage des connaissances.
7. La subvention réclamée pour le projet n'excède pas le plafond fixé et les coûts estimés sont conformes aux dépenses admissibles précisées au [paragraphe 2.3](#).
8. Le projet a été approuvé par l'autorité signataire de l'établissement.
9. Les activités menées dans le cadre du projet seront terminées et les dépenses seront engagées d'ici le 31 mars 2021.

#### **4.4 Communication des résultats**

Les résultats seront communiqués aux universités par courriel, d'ici le début de novembre 2020 pour les projets associés aux demandes principales, et d'ici la fin de novembre 2020 pour les projets associés aux demandes secondaires. Les établissements retenus signeront une entente avec Universités Canada.

#### **4.5 Politique de confidentialité**

L'information recueillie dans le cadre du présent appel de propositions sera conservée conformément à la [Politique de confidentialité d'Universités Canada](#), et utilisée uniquement aux fins de l'administration de l'appel de proposition et du prochain financement.

L'information recueillie sera transmise au personnel responsable du volet axé sur l'innovation du programme de mobilité étudiante vers l'étranger, aux membres du comité de sélection et aux administrateurs du système contractuels, ainsi qu'à Emploi et Développement social Canada et ses fournisseurs de services tiers contractuels, aux fins de l'administration et de l'évaluation du programme.

Universités Canada traitera l'information recueillie dans les demandes de l'une des trois façons suivantes :

1. Les renseignements contenus dans les demandes qui n'ont pas été présentées seront supprimés du système après deux ans d'inactivité.
2. Les renseignements personnels contenus dans les demandes non retenues seront anonymisés après deux ans d'inactivité.
3. Les renseignements personnels contenus dans les demandes retenues ayant donné lieu au versement de fonds seront anonymisés après sept ans d'inactivité.

Universités Canada conservera, à des fins statistiques, un répertoire permanent des données anonymisées des demandes décrites aux paragraphes 2 et 3.

Toute personne doit avoir la possibilité de porter plainte auprès de la personne responsable des renseignements personnels en cas de non-respect par Universités Canada de sa Politique de confidentialité. Universités Canada fera enquête sur toutes les plaintes dans les 30 jours suivant la réception de la plainte. Si une plainte est jugée fondée, Universités Canada prendra les mesures appropriées, y compris la modification de ses politiques et de ses procédures, s'il y a lieu.

Toute personne peut obtenir un complément d'information sur les pratiques d'Universités Canada en matière de protection des renseignements personnels ou porter plainte à ce sujet en communiquant au [confidentialite@univcan.ca](mailto:confidentialite@univcan.ca).

## 5.0 Communiquer avec nous

Universités Canada répondra dans un délai d'un jour ouvrable à toutes les questions envoyées par courriel à [mobiliteetudiante@univcan.ca](mailto:mobiliteetudiante@univcan.ca) d'ici le **26 octobre 2020 à 15 h (HE)**. Les réponses aux questions reçues pendant le lancement des appels de propositions seront publiées chaque semaine sur la page de la [Foire aux questions](#). La dernière mise à jour de la Foire aux questions aura lieu le 28 octobre 2020.

Pour toute question au sujet du programme, veuillez communiquer avec Lindsay Carlton, responsable, Mobilité vers l'étranger, à [lcarlton@univcan.ca](mailto:lcarlton@univcan.ca).

## Annexe A : Modèle logique pour le programme pilote de mobilité étudiante vers l'étranger

<b>Résultat final</b>	<b>1000 Amélioration des occasions d'apprentissage et des possibilités d'emploi pour les étudiants canadiens de niveau postsecondaire</b>			
<b>Résultats intermédiaires</b>	1100 Amélioration des compétences des participants au programme de mobilité vers l'étranger, y compris les compétences interculturelles, et élargissement de leurs réseaux internationaux liés à l'emploi		1200 Renforcement de la culture de la mobilité sur les campus canadiens et de la capacité à offrir des programmes de mobilité vers l'étranger	
<b>Résultats immédiats</b>	1110 Accroissement de l'accès et de l'équité sur le plan de la participation des étudiants canadiens de niveau postsecondaire (particulièrement ceux faisant partie des groupes cibles) aux expériences d'études ou de travail à l'étranger (surtout dans des pays non traditionnels) dans le cadre de leurs programmes d'études	1120 Renforcement des connaissances liées aux compétences interculturelles et en réseautage professionnel	1210 Renforcement de la capacité des établissements postsecondaires canadiens à mettre à l'essai des possibilités novatrices et accessibles, et accroissement du soutien pour permettre aux étudiants de participer à des expériences d'études ou de travail à l'étranger	1220 Amélioration de la collaboration, de l'échange d'information et de la production de rapports sur les expériences de mobilité vers l'étranger dans les établissements postsecondaires canadiens afin d'améliorer la prestation des programmes de mobilité vers l'étranger
<b>Extrants</b>	1111 Versement de subventions aux participants pour leur permettre de travailler ou d'étudier à l'étranger, y compris dans les pays non traditionnels	1121 Séances d'information et soutien à l'intention des participants avant et après le départ (y compris la formation sur le réseautage international, les séances d'information sur la sécurité et les services intégrés personnalisés pour les étudiants des groupes cibles)	1211 Versement de subventions aux établissements postsecondaires canadiens pour tester et mettre en œuvre des idées novatrices susceptibles d'améliorer les programmes de mobilité au Canada	1221 Documentation et communication des principaux résultats, des retombées, des stratégies de mise en œuvre, des pratiques exemplaires et des leçons tirées à l'ensemble du secteur canadien de l'enseignement postsecondaire

<b>Résultat final</b>	<b>1000 Amélioration des occasions d'apprentissage et des possibilités d'emploi pour les étudiants canadiens de niveau postsecondaire</b>			
<b>Activités menées par les établissements postsecondaires</b>	<p>1. Demande de subventions à Collèges et instituts Canada ou à Universités Canada pour mettre en place un programme de travail et (ou) d'études à l'étranger, y compris dans les pays non traditionnels et avant tout à l'intention des étudiants des groupes cibles</p> <p>2. Gestion des subventions accordées aux étudiants pour acquérir une expérience de travail et (ou) d'études à l'étranger, en donnant la priorité aux étudiants des groupes cibles</p> <p>3. Signature d'ententes avec les partenaires des pays non traditionnels</p> <p>4. Mise en œuvre d'une démarche de sélection et de recrutement des participants en fonction de leur profil et des besoins</p>	<p>1. Élaboration d'outils d'intégration personnalisés et offre d'une formation aux étudiants des groupes cibles</p> <p>2. Élaboration d'outils pour l'apport d'un soutien et d'une formation avant et après le départ, axés entre autres sur les compétences en réseautage professionnel, la réflexion personnelle et la sensibilité aux autres cultures</p> <p>3. Prestation de services avant et après l'expérience, y compris séances d'information sur la sécurité et services intégrés pour les étudiants des groupes cibles</p>	<p>1. Demande de subventions à Collèges et instituts Canada ou à Universités Canada pour mettre à l'essai des démarches ou des projets novateurs</p> <p>2. Mise en œuvre et à mise à l'essai de projets destinés à réduire les obstacles à la mobilité vers l'étranger</p>	<p>1. Politiques et solutions à l'échelle des établissements postsecondaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- détermination des obstacles que rencontrent les étudiants (en particulier ceux des groupes cibles);</li> <li>- élaboration, mise en œuvre et partage de stratégies visant à surmonter ces obstacles.</li> </ul> <p>2. Exécution de l'ensemble du travail administratif nécessaire pour assurer la gestion du rendement et en rendre compte (y compris la constitution d'une base de données élaborée des participants)</p> <p>3. Communication de rapports de rendement annuels et de rapports financiers semestriels à Collèges et instituts Canada ou à Universités Canada</p>
<b>Activités menées par CICan et Universités Canada</b>	<p>1. Établissement d'un processus de sélection transparent, équitable et efficient visant à étudier les propositions de financement provenant des établissements postsecondaires et à formuler des recommandations concernant l'attribution du financement en fonction de critères préétablis</p>	<p>1. Gestion des sondages menés avant et après le départ auprès des étudiants participant pour évaluer les retombées sur l'acquisition des compétences et l'expansion des réseaux</p>	<p>1. Établissement d'un processus de sélection transparent, équitable et efficient pour l'étude des demandes de financement d'idées novatrices pour aider les étudiants à participer aux occasions d'études ou de travail à l'étranger</p> <p>2. Signature d'accords de contribution avec les établissements postsecondaires</p>	<p>1. Élaboration d'un cadre de collecte de données ainsi que d'une stratégie de surveillance et d'évaluation</p> <p>2. Élaboration d'un modèle de collecte de données et de rapport pour les établissements postsecondaires</p> <p>3. Surveillance et collecte de données auprès des établissements postsecondaires aux fins de l'évaluation du programme</p>

<b>Résultat final</b>	<b>1000 Amélioration des occasions d'apprentissage et des possibilités d'emploi pour les étudiants canadiens de niveau postsecondaire</b>			
	<p>2. Signature d'accords de contribution avec les établissements postsecondaires canadiens</p> <p>3. Versement des fonds aux établissements postsecondaires canadiens</p>		<p>canadiens pour la mise en œuvre des idées novatrices retenues</p> <p>3. Versement des fonds aux établissements postsecondaires canadiens pour la mise en œuvre des idées novatrices retenues</p>	<p>4. Tenue à jour d'une base de données des participants contenant entre autres : l'établissement postsecondaire, le programme, le type d'expérience (études ou apprentissage intégré au travail), le pays, la durée et le groupe cible</p> <p>5. Travail en étroite collaboration avec les fonctionnaires d'EDSC pour concevoir et mettre en œuvre le programme, y compris la collecte des données</p> <p>6. Communication d'un rapport semi-annuel à EDSC</p> <p>7. Collecte et mise en commun de pratiques exemplaires au moyen d'échanges constants avec les établissements postsecondaires, et élaboration de ressources en ligne partagées</p>